



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2025

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 26 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM. ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MIRABILE Noelle.

Pouvoir de MARQUET Nathalie à CAZALS Christophe

Pouvoir de ALMES Bernard à ROUCAYROL Guy

Membres en exercice 14, présents 9, absents excusés 5.

Convocation en date du 10 janvier 2025.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire introduit le Conseil Municipal en annonçant un point supplémentaire sur table relatif l'autorisation d'ester en justice suite à un recours déposé le 14 janvier 2025, qui sera présentée en point 4 de l'ordre du jour de la séance.

001/2025 DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Suite à des dépenses imprévues, Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante au budget principal 2024, afin d'augmenter les crédits nécessaires :

Fonctionnement dépenses

Art 622 rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+ 21 400 €
Art 65313 cotisations retraite élus	+ 600 €

Fonctionnement recettes

Art 70878 remboursement de frais par des tiers	+15 000 €
Art 732221 fonds de péréquation des ressources intercommunales	+ 7 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

002/2025 AUTORISATION SPECIALE AU MAIRE DE PAYER EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Le Maire propose au conseil de l'autoriser à payer les factures d'investissement en attendant de voter le budget principal 2025, comme l'autorise le Code Général des collectivités territoriales

Le conseil approuve à l'unanimité.

003/2025 DEMANDE DE SUBVENTION MAYOTTE

Le Maire propose de voter une subvention au profit des sinistrés de Mayotte

Le conseil décide à l'unanimité de voter une subvention de 1 000 euros

004/2025 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre du contentieux avec Mme CALMET Alyson, qui a déposé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier pour suspendre l'exécution de l'arrêté municipal n° 076-2024 en date du 27 septembre 2024 de mise en demeure avant astreinte administrative (instance n° 2500239), le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et de charger le cabinet AMMA AVOCATS de défendre les intérêts de la commune

Le conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE rappelle le problème du ramassage des encombrants qui devient chronophage et inapproprié

Un sondage auprès des communes voisines a été fait

Discussion entre les conseillers.

Le maire propose

Pas de végétaux

Pas de gravats

Pas de déchets en sachets

3 encombrants par mois (ce qui ne rentre pas dans une voiture)

Il ressort des discussions qu'une analyse sur un an sera faite rapidement pour identifier quels sont les principaux encombrants et une décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil.

L'antenne orange installée sur les bassins de la distillerie à Pouzolles sera passée en 5G en février 2025

Le panneau esplanade ne pourra pas être installé sur l'angle de la promenade car une ligne électrique y est enterrée
Solution dans l'angle côté château d'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.